

décembre 2018

# Ensemble

on tourne en rond !



## Compte-rendu du Comité technique du 30 novembre 2018

Le vendredi 30 novembre 2018 s'est enfin tenu le Comité Technique suite à l'absence de quorum du fait de la défaillance du syndicat majoritaire le 22 novembre dernier.

Plusieurs mesures, que nous présentions comme des mesures sociales en faveur des agents, n'ont pas été approuvées par l'ensemble des syndicats.

Nous vous livrons le résultat des principaux votes par dossier en toute transparence et il vous appartient désormais de juger quel syndicat agit dans votre intérêt et mérite d'obtenir votre reconnaissance ...

### . Organisation des cycles de travail dans les services municipaux et dérogation à la durée annuelle du temps de travail pour les agents de la Police Municipale.

**Vote** : contre = 15

**Notre avis** : dossier trop complexe et trop lourd (335 pages) pour être examiné en si peu de temps. Par ailleurs, des services ou directions cumulaient 4 ou 5 critères qui auraient pu permettre de déroger à la durée annuelle du temps de travail et auraient pu bénéficier d'un régime dérogatoire présenté dès ce CT (moins de 1607 h annuelles) ce qui n'a pas été le cas. Malgré tout, le point positif reste la reconnaissance du statut dérogatoire pour l'ensemble des policiers municipaux.

### . Mise en place d'un dispositif d'horaires variables.

**Vote** : contre = 13 : 9 (FO), 2 (CGT) ,2 (FSU). Abstention = 1 (UNSA). Pour = 1 (CFTC-CFE CGC).

Nous attendions une modernisation de l'Administration en réclamant plus de souplesse pour qu'un grand nombre d'agents puissent bénéficier de ce progrès social. Il semblerait que toutes les autres organisations syndicales doutent de cet avantage et ne soient pas d'accord avec ce principe. Positions pour le moins étranges !

### . Modification des dispositions relatives à l'alimentation du Compte Épargne Temps ( CET).

**Vote** : abstentions = 11 : 9 (FO) et 2 (CGT). Pour = 4 (CFTC-CFE CGC), (UNSA), (FSU).

Encore une nouvelle mesure positive qui permettrait aux agents d'épargner plus de jours sur leur CET en passant de 18 jours maximum à 34 jours maximum selon le cycle horaire choisi.

Là encore, une hésitation pour deux syndicats... étonnant, non ?



ensemblecftccgcvdm@gmail.com

### . Indemnisation et prise en compte au sein du régime de retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP) des droits épargnés sur le CET

**Vote** : abstentions = 13 : 9 (FO), 2 (CGT), 2 (FSU). Pour = 2 (CFTC-CFE CGC) et (UNSA )

Cette mesure que nous avons réclamée depuis le début de notre mandat est enfin acceptée par l'Administration. Elle laisse le choix entre l'indemnisation ou bien la possibilité d'ajouter des jours sur le compte épargne retraite lorsque le CET est plein.

Encore une hésitation de trois syndicats vis-à-vis de ces mesures sociales ...

### . Ajustement du Régime indemnitaire 2018.

**Vote** : abstentions = 14 : (CFTC-CFE CGC), (FO), (CGT), (FSU). Pour 1 : (UNSA).

Même si nous sommes satisfaits de l'obtention d'une indemnité exceptionnelle en faveur du personnel des écoles, de la prime accordée au nouvel emploi d'enquêteur de proximité du service *Allo-mairie*, la réévaluation du régime indemnitaire du conseiller funéraire, le cumul de l'indemnité des professeurs et des assistants d'enseignements artistiques avec celles des musiciens et des choristes de l'Opéra, la prime versée aux auxiliaires de puériculture qui assurent le remplacement des directrices de crèches, il nous a semblé opportun de signaler que d'autres fonctions auraient mérité tout autant une revalorisation de leur régime indemnitaire compte tenu des sujétions particulières ; pour n'en citer que quelques-unes :

- les personnels des services états civils
- les personnels des BMDP
- les caissiers
- les animateurs
- les placiers
- les agents de parcs et jardins
- les policiers municipaux
- et bien d'autres fonctions...
- ainsi que tous ceux lésés par la perte des tickets restaurants

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons un travail de fond bien en amont avec la DGARH pour le prochain régime indemnitaire et notamment la clarification de la mise en œuvre réelle du RIFSEEP avec l'introduction du CIA.

### Les autres dossiers importants qui méritent d'être exprimés :

Désapprobation totale des organisations syndicales sur l'actualisation du règlement général des logements de fonction et ses annexes (même pour le syndicat majoritaire qui, pourtant, s'était abstenu le 15 juin 2017 sur ce dossier)

L'approche des élections fait visiblement changer d'avis.

Projet modifié de la DSP du parc Chanot.  
Toutes les organisations syndicales ont à nouveau voté contre.

Nous avons jugé qu'il était malvenu de la part de l'Administration de présenter un tel projet. En effet, son coût est trop élevé alors que la ville doit faire face aux conséquences du drame du 5 novembre 2018 avec notamment plus de 1500 personnes à reloger, des évacuations à organiser et des travaux majeurs en perspectives...

**Alors, le 6 décembre**

**choisissez librement les représentants qui défendront au mieux vos intérêts  
et non leurs propres intérêts !**

**vous avez la possibilité de faire changer la donne ! Ne ratez pas l'occasion !  
Mobilisez-Vous !**